

FAMILLE 1 : Rendre obligatoire la rénovation énergétique globale des bâtiments d'ici 2040

- Objectifs 1.1 : Contraindre les propriétaires occupants et bailleurs à rénover de manière globale.
- Objectifs 1.2 : Obliger le changement des chaudières au fioul et à charbon d'ici à 2030 dans les bâtiments neufs et rénovés.
- Objectifs 1.3 : Déployer un réseau harmonisé de guichets uniques.
- Objectifs 1.4 : Système progressif d'aides à la rénovation, avec prêts et subventions pour les plus démunis.
- Objectifs 1.5 : Former les professionnels du bâtiment pour répondre à la demande de rénovation globale et assurer une transition de tous les corps de métier du BTP vers des pratiques écoresponsables.

→ Propositions CCC Pays basque :

- Certains participants ont noté l'aspect délicat d'une proposition coercitive.
- Optique d'associer la consommation et la production d'énergie (atelier « produire ») et incitatif. Avoir une vision globale.
- Formation continue de tous les corps de formation
- Développement des maisons France Services avec une compétence spécifique sur la rénovation. Cela permettra
 - o une neutralité et un contrôle accrus
 - o un suivi du niveau de rénovation de sa commune
 - o un meilleur lien social et une bonne information
- favoriser le recyclage des matériaux
- développer les constructions des etxe « bioclimatique »

FAMILLE 2 : Limiter de manière significative la consommation d'énergie dans les lieux publics, privés et les industries

- Objectif 2.1 : Contraindre par des mesures fortes les espaces publics et les bâtiments tertiaires à réduire leur consommation d'énergie.
- Objectif 2.2 : Changer en profondeur les comportements en incitant les particuliers à réduire leur consommation d'énergie.
- Objectif 2.3 : Inciter à limiter le recours au chauffage et à la climatisation dans les logements, les espaces publics et ceux ouverts au public ainsi que les bâtiments tertiaires (température moyenne maximale de 19°C, renoncer à la climatisation en deçà de 30°C).

→ Propositions CCC Pays basque :

- Éclairage public avec détecteur de mouvements et recharge solaire pour allier consommation et sécurité
- Vitrites commerciales et bâtiments publics quel que soit la surface (selon l'activité)
- Faire beaucoup de pédagogie et de sensibilisation car souvent il y a un problème d'inconscience de la consommation
- Se servir des datacenters pour s'en servir comme producteur d'énergie
- Prévoir dès la conception des maisons une consommation « bioclimatique », naturelle et économique (modèle des Etxe)

FAMILLE 3 : Lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain en rendant attractive la vie dans les villes et les villages

- Objectif 3.1 : Définir une enveloppe restrictive du nombre d'hectares maximum pouvant être artificialisés réduisant par 2 l'artificialisation des sols et rendre les PLUI et PLU conformes aux SCoT (et non plus compatibles).
- Objectif 3.2 : Interdire toute artificialisation des terres tant que des réhabilitations ou friches commerciales, artisanales ou industrielles sont possibles dans l'enveloppe urbaine existante.
- Objectif 3.3 : Prendre immédiatement des mesures coercitives pour stopper les aménagements de zones commerciales périurbaines très consommatrices d'espace.
- Objectif 3.4 : Protéger fermement et définitivement les espaces naturels, les espaces agricoles périurbains et les forêts périurbaines. S'assurer d'une gestion durable de l'ensemble des forêts privées et publiques. S'assurer de la création de ceintures maraichères autour des pôles.
- Objectif 3.5 : Faciliter les changements d'usage des terrains artificialisés non occupés.
- Objectif 3.6 : Faciliter les réquisitions de logements et bureaux vacants.
- Objectif 3.7 : Faciliter les reprises et réhabilitations des friches, notamment par la possibilité pour les communes d'exproprier les friches délaissées depuis 10 ans ou plus.
- Objectif 3.8 : Évaluer le potentiel de réversibilité des bâtiments avant toute démolition.
- Objectif 3.9 : Permettre la construction d'immeubles collectifs dans les zones pavillonnaires.
- Objectif 3.10 : Renforcer les contrôles du respect des obligations de protection des espaces et de limitation de consommation des terres non urbanisés, sanctionner pénalement les manquements.
- Objectif 3.11 : Sensibiliser à l'importance et l'intérêt de la ville plus compacte, et construire une nouvelle culture de l'habitat collectif.
- Objectif 3.12 : Financer les rénovations des logements dans les petites communes.

→ Propositions CCC Pays basque :

- donner la priorité aux terrains déjà artificialisés non occupés : sur cette question, il n'y a pas de consensus et le débat apparaît délicat sur la mixité pavillonnaire / habitat collectif
- développer le modèle basque sur les habitats participatif et achat du foncier type COL

Conclusion : note positive du particularisme basque, avec le modèle social de l'Etxe, intergénérationnel et communautaire, et sa conception naturellement « bioclimatique ».